

# Résolution présentée par la délégation d'Amnesty International

Thème	Développement durable
Concerne	Les violations des principes du <i>Global Compact</i>
L'Assemblée Générale,	
Rappelant	que d'innombrables accords ou pactes sont déjà mis en place pour faire respecter les droits de l'Homme, des enfants et de l'environnement aux entreprises, tel que le Global Compact,
Regrettant	que malgré ce pacte, les entreprises concernées agissent à l'encontre de leurs engagements, comme par exemple les employés du textile au Bangladesh ou les enfants travailleurs en République Démocratique du Congo,
Constatant	donc l'inefficacité de ce pacte qui sert pour le moment à donner une image non véridique sur les agissements douteux de certaines firmes au lieu de leur imposer de vraies règles,
Dénonçant	que le Global Compact ne contrôle ainsi pas efficacement ou pas du tout le respect des termes et engagements évoqués dans le pacte,
Scandalisée	par ces entreprises malveillantes qui agissent en toute impunité, appauvrissant les pays en voie de développement, empêchant l'éducation de nombreux enfants, détruisant l'environnement et tuant des ouvriers,
Décide	de fortement conseiller aux responsables du Global Compact de ne plus fermer les yeux sur de telles violations, en exigeant beaucoup plus de transparence aux entreprises, un des principes fondamentaux du Global Compact, et si-besoin de sanctionner adéquatement selon l'outrage commis ; <ul style="list-style-type: none"><li>- de demander également de créer un organe au sein d'Amnesty International, qui serait mandaté par l'ONU pour effectuer des contrôles aléatoires et ainsi vérifier que les termes du <i>Global Compact</i> soient respectés ;</li><li>- pour financer cet organe, que les entreprises ayant adhéré au <i>Global Compact</i> versent 0,1% de leur bénéfice annuel, afin de lui garantir un fonctionnement correct et une véritable efficacité.</li></ul>

Le texte français fait foi